

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

## DATE CONVOCATION

14 février 2024

## DATE D'AFFICHAGE

14 février 2024

## Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 19 FÉVRIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents :** Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, M. FIMIEZ, M. OLLIVIER

**Absents excusés :** Mme DESBOIS donne procuration à Mme Martine COUET  
Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU  
Mme GUYON donne procuration à M. Jérôme BELFORT  
M. JOUSSE donne procuration à M. Fabien LECERF  
Mme EL KRIMI

**Absent non excusé :** Néant

**Secrétaire de séance :** M. Fabien LECERF

## 1. Rétrocession lotissement Bel Air 1 au profit de la commune

### Délibération DE01-19022024

Afin de pouvoir signer par acte notarié, la rétrocession des parties communes par l'ASL résidence de BEL AIR au profit de la commune de Voivres-lès-Le Mans pour un euro symbolique, il convient de lister les parcelles concernées :

AC n° 72 transformateur électrique  
AC n° 73 rue de Bel Air  
AC n° 93 bassin de rétention  
AC n° 140 rue de l'Orne Champenoise

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la rétrocession des quatre parcelles concernées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres lès-Le Mans  
Le 21 février 2024

Le Maire  
Martine COUET



Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF